

VITICULTURE



Bulletin n° 1
Mardi 31 mars 2015

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade A



Stade B



Stade C



Stade D

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade B (bourgeon dans le coton) à D (éclatement), stade D majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade A (bourgeon dormant) à C (éclatement), stade B majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade A (bourgeon dormant) à B (bourgeon dans le coton), stade B majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade A (bourgeon dormant) à B (bourgeon dans le coton), stade A majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade A (bourgeon dormant)

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade B (bourgeon dans le coton)

Secteur III (moyen) : stade B (bourgeon dans le coton).

Secteurs IV et V : stade A (bourgeon dormant).

On observe environ 2 semaines de retard par rapport à l'année 2014.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique
« Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

Excoriose

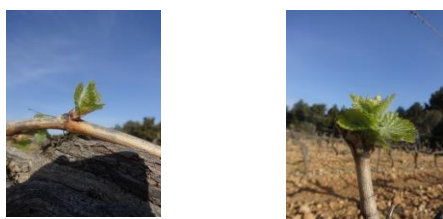
Éléments de biologie

L'excoriose est une maladie due à un champignon : *Phomopsis viticola*. Il hiverne sous forme de mycellium dans les bourgeons dormants et sous forme de pycnides sur les coursons.

Lorsque le temps est humide, les pycnides libèrent des spores. Ces spores, incluses dans un gel appelé cirrhe, sont ensuite disséminées par les pluies. Elles ne peuvent contaminer que les très jeunes pousses situées à proximité immédiate.

Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).



Photos CA84

- présence de symptômes sur la parcelle



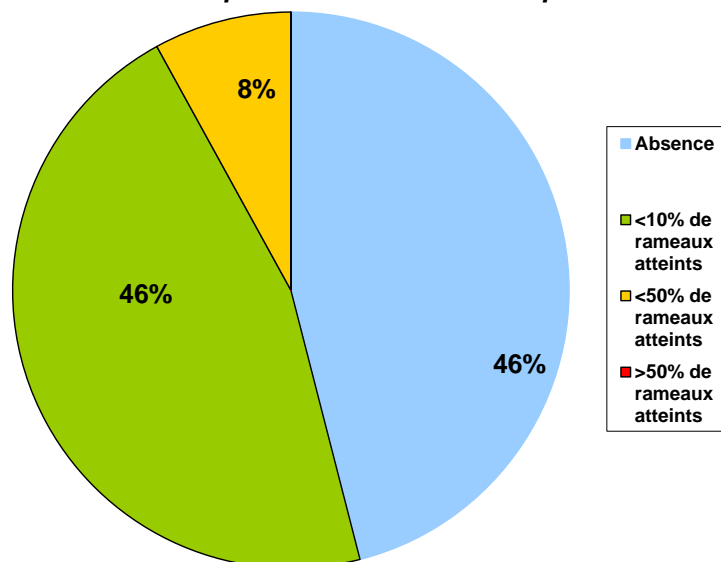
Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisante (minimum 12 heures) pour qu'il y ait germination.

Les observations :

136 parcelles observées du 9 au 31 mars :

Les % dans le graphique représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de rameaux avec excoriose).



Seuil de nuisibilité : 10% de rameaux atteints.

Sur les 136 parcelles observées, 92% des parcelles sont inférieures au seuil de nuisibilité contre 62% l'année dernière.

Estimation du risque : risque fort en cas de pluie et de présence de la maladie sur les parcelles ayant atteint le stade D des secteurs I, sur les cépages sensibles (Grenache, Muscat petit grains, Vermentino, Alphonse Lavallée, Cardinal, Muscat de Hambourg...), risque nul en secteur II, III, IV et V (stade de sensibilité pas encore atteint).

Mildiou

Éléments de biologie (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée)

Le mildiou est une maladie due au champignon *Plasmora viticola*. Sa conservation hivernale se réalise sous forme d'œufs (oospores) présents essentiellement dans les feuilles mortes. La qualité de conservation des oospores dépend de la pluie et des températures : plus l'hiver est doux et humide, plus le potentiel d'attaque est élevé au printemps.

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.

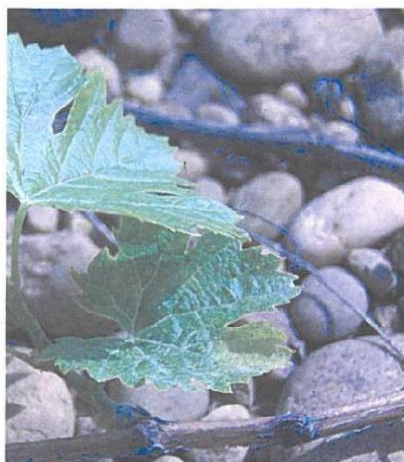


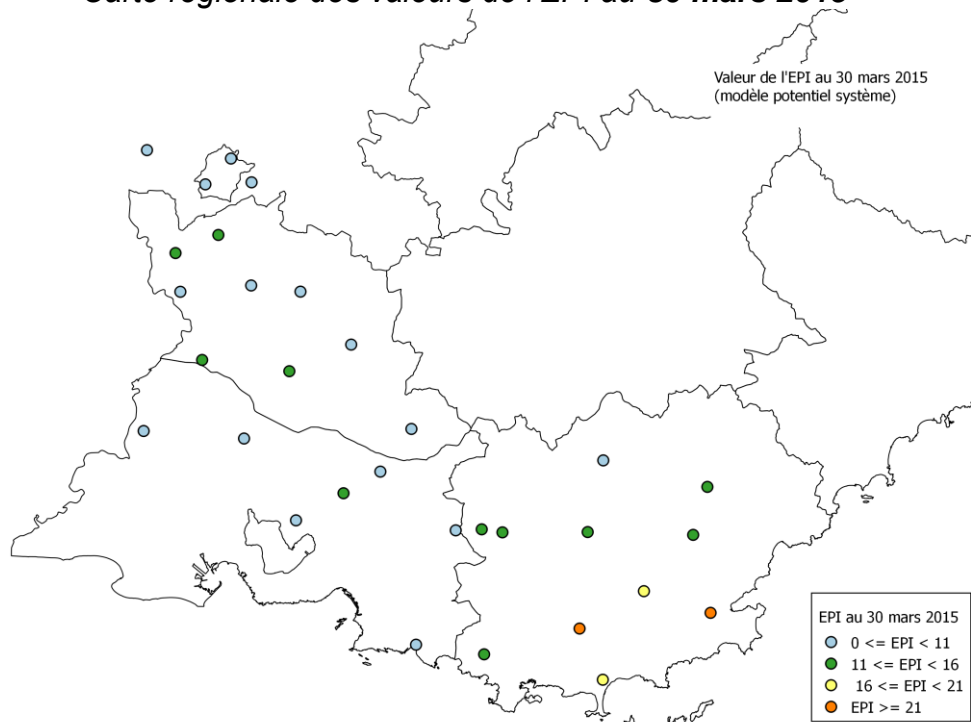
Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Analyse du risque

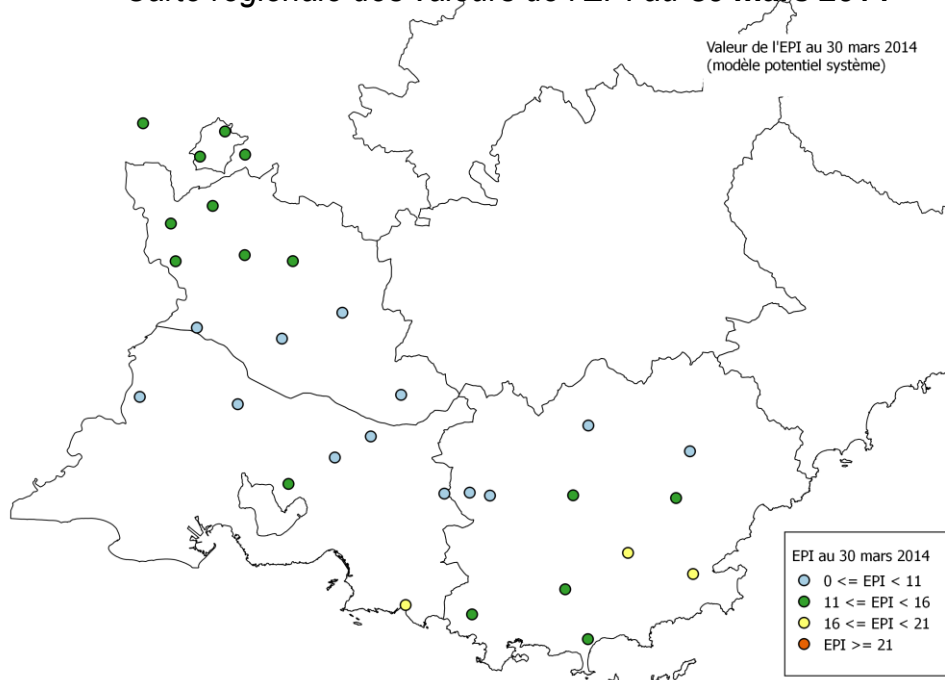
En sortie d'hiver, les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) indiquées par le modèle Potentiel Système, sont moyennes à fortes très localement, ce qui indique que les conditions hivernales ont été favorables au champignon.

A noter que les conditions climatiques du printemps sont primordiales pour le développement de la maladie.

Carte régionale des valeurs de l'EPI au 30 mars 2015



Carte régionale des valeurs de l'EPI au 30 mars 2014



Estimation du risque : nul

Vers de la grappe

Éléments de biologie

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.



Eudémis : papillon au repos sur une feuille de Vigne



Cochylis : papillon au repos sur une feuille de Vigne

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Première génération : le vol peut commencer vers la mi-mars pour les zones précoces et s'échelonne sur plus d'un mois. Les pontes localisées au départ sur les bois lisses des coursons sont déposées par la suite sur les bractées des inflorescences. L'éclosion des œufs débute dès que la grappe est bien formée.

Cinq stades larvaires, appelés L1, L2, L3, L4 et L5, vont se succéder. A partir des stades L3 et principalement L4, les larves consomment les boutons floraux et sont responsables de la formation des glomérules (agglomérats de résidus de boutons floraux et de fils de soie tissés par la larve).



Glomérule



Larve d'Eudémis



Larve de Cochylis

Observations :

Tout début des vols en secteurs très précoces et précoces (I et II).

La modélisation (modèle ACTIV) prévoit le tout début de vol en secteur III à partir du 3 avril, du 8 avril en secteur IV.

Estimation du risque : nul.

Maladie de Pierce

La maladie de Pierce, due à la Bactérie *Xylella fastidiosa*, est présente dans la Province de Lecce, en région des Pouilles, en Italie.

Cette grave maladie concerne en particulier la vigne et l'olivier, mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, ornementales, forestières.

Une décision d'exécution de l'union européenne (13/02/2014) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution).

La vigne cultivée et l'olivier ne font bien entendu pas partie de ces listes, et sont très sensibles à cette maladie extrêmement épidémique. Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance d'une part quant à l'origine de votre matériel végétal, d'autre part face à tout symptôme ressemblant (voir illustration des symptômes et informations complémentaires au lien suivant).

http://www.eppo.int/QUARANTINE/special_topics/Xylella_fastidiosa/Xylella_fastidiosa.htm

Vous veillerez à diffuser largement cette information, et à signaler les symptômes suspects éventuels au SRAL.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.